



APESA

Révéléateur de solutions durables

DETERMINATION DE LA MONS ET DE LA COMPOSITION EN INERTE (QUANTITATIVE ET/OU QUALITATIVE)

Certaines biomasses et déchets contiennent une part non négligeable de **MOS, Matière Organique Synthétique** (plastiques). Les mesures classiques de détermination de la matière organique se font par calcination et prennent en compte une part de MOS. Pour dimensionner et optimiser certains procédés de valorisation, il peut être nécessaire de déterminer la fraction de **Matière Organique Non Synthétique (MONS)**, fraction qui pourra réellement être biodégradée.

Lors de ce test adapté de la norme NF U 16-164, la MONS est attaquée par des bains successifs de javel. Après séchage puis calcination, les différentes fractions sont pesées pour déterminer la composition de l'échantillon en termes de Matière Sèche, Matière sèche volatile, Matière minérale, matière organique synthétique, matière organique non synthétique, fines < 2mm (ou < 500µm sur demande).

Une version plus poussée de ce test consiste à identifier la nature de la MOS et de la matière minérale, entre d'autres termes à caractériser quantitativement et/ou qualitativement la nature des **inertes** présents dans l'échantillon : plastiques, verres, cailloux, bois, métaux...

Dans ce cas, après destruction à la javel de la MONS, les inertes sont quantifiés après séchage puis caractérisés visuellement après distinction densimétrique.